

Patrick CLAVERIE / Marie-Pierre BARRET

Huissiers de Justice

2 Av FOCH

65100 LOURDES

Copie

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE QUATRE SEPTEMBRE.

A LA REQUETE DE :

M. Glenn ALDERMAN

Né le 29 Janvier 1968 à CLEETHORPES (Royaume-Uni). De nationalité Britannique.

Formateur d'Anglais.

Demeurant 53, route de Pierrefitte 65110 CAUTERETS

Et de,

M. Peter Sean TONKIN

Né le 28 Mars 1965 à CAMBRIDGE (Royaume-Uni). De nationalité Britannique.

Aide-soignant.

Demeurant Glenfield Cottage - Old Torwood Road - TORQUAY TQ1 1PN

Elisant domicile en notre étude.

LESQUELS M'ONT EXPOSE :

-Qu'ils sont propriétaires indivis, d'un bien immobilier sis à CAUTERETS 65110 53, Route de Pierrefitte cadastré section A N° 150 et 160 qui accueille une construction en nature de maison individuelle utilisée comme gîte, à l'enseigne « Les Ruisseaux ».

-Que ce gîte est alimenté en eau, depuis plus de trente ans, par un captage réalisé sur une source qui jaillit au sein du massif montagneux qui se développe à l'Ouest de la construction.

-Qu'ils disposent d'un libre accès à la zone qui accueille ce captage.

-Qu'il apparait utile de constater la présence du dispositif de captage d'eau qui a été mis en place afin d'alimenter leur fonds

C'est pourquoi pour la sauvegarde de leurs droits, Mrs ALDERMAN et TONKIN, nous requéraient de procéder à toutes constatations utiles et plus précisément de nous transporter sur la commune de CAUTERETS 65110 53, Route de PIEREFITTE au niveau des parcelles cadastrées section A N° 150 et 166 qui accueille le gîte « Les Ruisseaux », afin de constater, au niveau du massif montagneux qui domine ces parcelles, la présence du dispositif d'approvisionnement en eau qui alimente leur fonds.

Déférant à cette réquisition,

Je soussigné Patrick CLAVERIE, Huissier de Justice, membre de la SCP CLAVERIE BARRET y demeurant 2, Avenue Maréchal FOCH 65100 LOURDES

Le 4 Septembre 2019 à 10H05, je me suis transporté sur la commune de CAUTERETS 65110 – 53, route de PIERREFITTE gîte « Les Ruisseaux » au niveau des parcelles cadastrées section A N° 150 et 166.

Là étant, en présence de M. PRETOU, hydrogéologue au sein du cabinet CETRA sis à LAROIN (64), j'ai procédé aux constatations suivantes.

On découvre des parcelles situées en pied d'un imposant massif montagneux qui accueille une abondante végétation.

En partie Est des parcelles, présence d'une construction qui est cerclée par des zones enherbées qui sont entretenues.

Dans l'angle Nord de la façade Ouest de la construction, un tuyau couvert d'un isolant vient se raccorder à la construction.

Ce tuyau émerge du talus qui domine la maison.

(Photographies pages 5 et 6).

A environ 35 mètres à l'Ouest de la construction, en partie haute du terrain enherbé, on découvre un réservoir maçonné.

En partie Est de ce dispositif, un tuyau paraît avoir une destination de trop plein.

En pied présence d'un tuyau.

Ce dispositif équipé d'une vanne et qui après quelques mètres est enterré paraît se développer vers l'Est, soit vers la maison du requérant.

(Photographies pages 7 à 10).

Sur la partie arrière de l'ouvrage, le sommet laisse émerger un tuyau en polyéthylène d'une section de 50 qui s'oriente vers la zone boisée en formant un arc de cercle aérien.

(Photographies pages 11 et 12).

Investissant la zone boisée, je relève que ce tuyau se développe alors au sol en direction de l'Ouest, soit vers le sommet du massif montagneux.

Nous nous sommes engagés dans la zone boisée en suivant le cheminement du tuyau.

Sur cette zone qui présente une pente à fort pourcentage, le tuyau se développe au sol et est largement visible.

Sur une courte zone de quelques mètres, il est partiellement enterré.

Sur deux zones nous constaterons, sur le tuyau, la présence de raccords.

(Photographies pages 13 à 18).

Après avoir évolué entre les végétaux pendant une dizaine de minutes en longeant le tuyau, nous avons atteint un ouvrage de captation.

On découvre une banquette minérale qui paraît avoir été travaillée par la main de l'homme.

Elle présente une légère inclinaison sur un axe Nord/sud et réceptionne un flux d'eau.

Ce liquide est orienté vers le Sud où il vient se déverser dans un petit ouvrage bas en briquettes de 60 cm de hauteur.

Ce dispositif est couvert par un chapeau métallique.

Au fond du dispositif présence d'une crépine.

Cet ouvrage apparaît être raccordé au tuyau qui se développe depuis le réservoir présent sur la parcelle des requérants.

M. PRETOU a nettoyé et débarrassé la zone de divers dépôts.

Instantanément le débit de liquide venant se déverser dans l'ouvrage est devenu plus élevé.

(Photographies pages 19 à 21).

Reprenant notre progression vers le sommet du massif sur quelques mètres, nous avons pu atteindre une zone humide.

M. PRETOU nous désigne ici la zone d'émergence de la source qui alimente de dispositif de captage appréhendé quelques mètres plus bas.

Avec M. PRETOU nous avons observé les deux zones qui laissent émerger de l'eau.

M. PRETOU procédant ici à quelques mesures.

Quelques mètres en contrebas on perçoit un sillon de liquide qui se développe en direction du pied du massif.

(Photographies pages 22 à 26).

Pour regagner la parcelle des requérants, M. PRETOU nous a orienté vers le Nord afin de redescendre, au-delà d'une barre rocheuse, par une zone moins escarpée et plus praticable.

Cheminant, sous un bloc rocheux, on découvre une zone humide.

M. PRETOU nous a précisé que cet espace est une zone d'émergence de source.

Il nous a précisé que cette source pourrait éventuellement être utilisée après mise en place d'un dispositif de captation pour alimenter le fonds des requérants en eau.

(Photographies pages 27 et 28).

Ayant regagné les abords de la construction des requérants nous nous sommes positionnés devant le réservoir maçonné.

J'ai alors pu percevoir de façon audible une circulation de liquide dans le dispositif.

M. PRETOU m'indiquant ici que le fait de nettoyer la zone de captation a permis une augmentation sensible de l'eau venant se déverser dans le réservoir.

Présent aux abords de la construction, j'ai rencontré une connaissance des requérants en train de procéder à des travaux d'entretien à l'extérieur de la construction.

Sur ma demande il m'a dirigé vers la cuisine du bâtiment.

Ouvrant le robinet de l'évier j'ai pu constater un jaillissement d'eau témoignant de l'alimentation en eau de la construction.

(Photographie page 29).

Ayant achevé mes constatations à 11h30, je me suis retiré.

Et de tout ce qui précède, j'ai rédigé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit auquel j'ai annexé un album de photographies prises par mes soins (Certaines photographies prises avec mon téléphone portable étant légendées par les indications relatives aux coordonnées géographiques enregistrées par l'appareil) et un extrait de plan cadastral.



Coût : Trois cent soixante Euros et neuf centimes.

| | |
|------------------|--------------|
| Honoraires | 280,00 |
| Transport | <u>7,67</u> |
| Coût Hors taxes | 287,67 |
| TVA 20% | 57,53 |
| Taxe forfaitaire | <u>14,89</u> |
| Coût TTC | 360,09 |



42,944, - 0,088



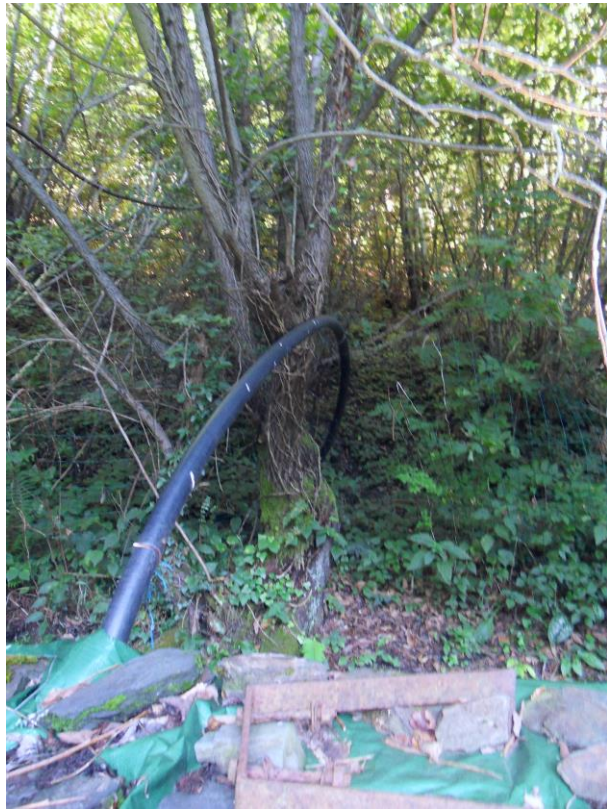








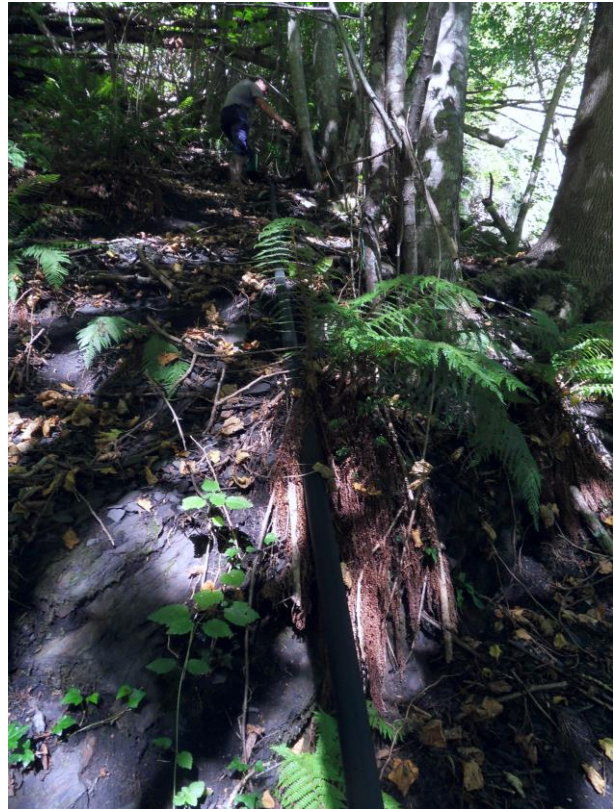
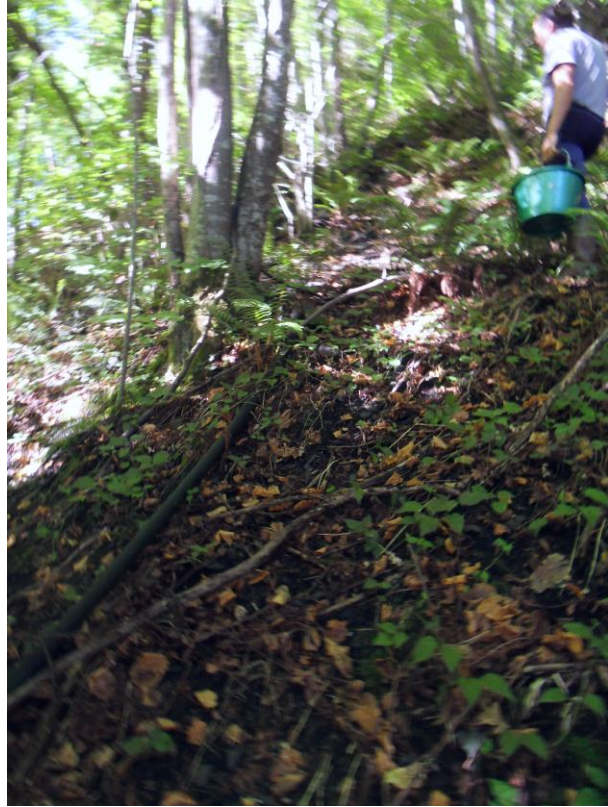
42,952, - 0,081













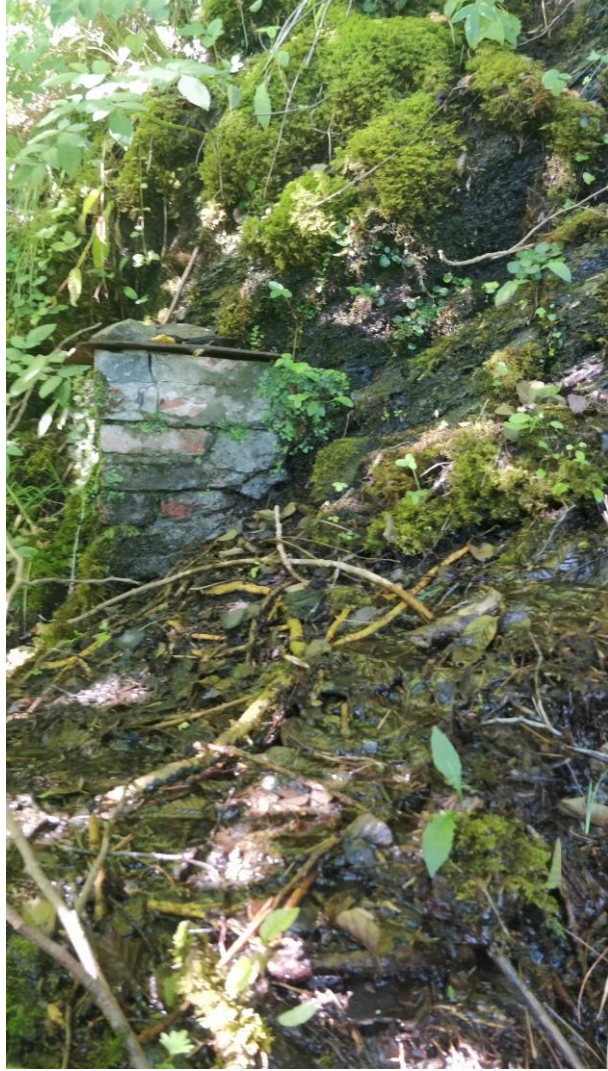




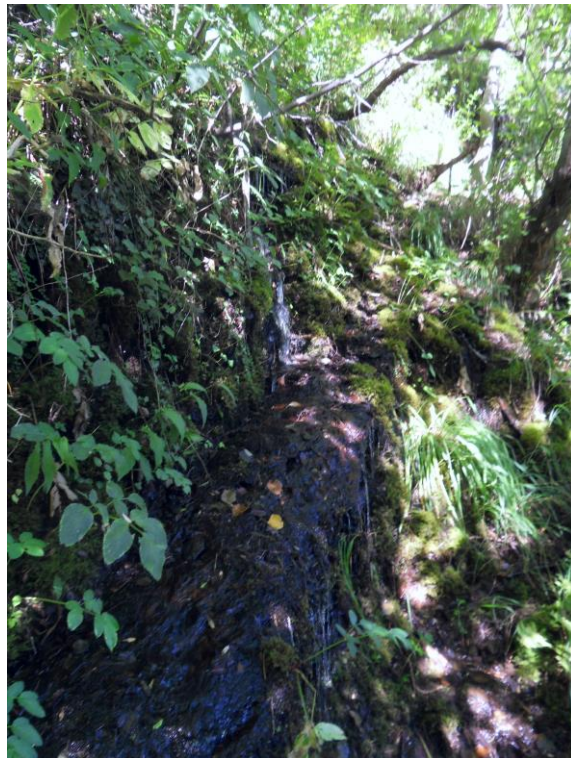
42,958, - 0,078







42,957, - 0,078





42,957, - 0,078



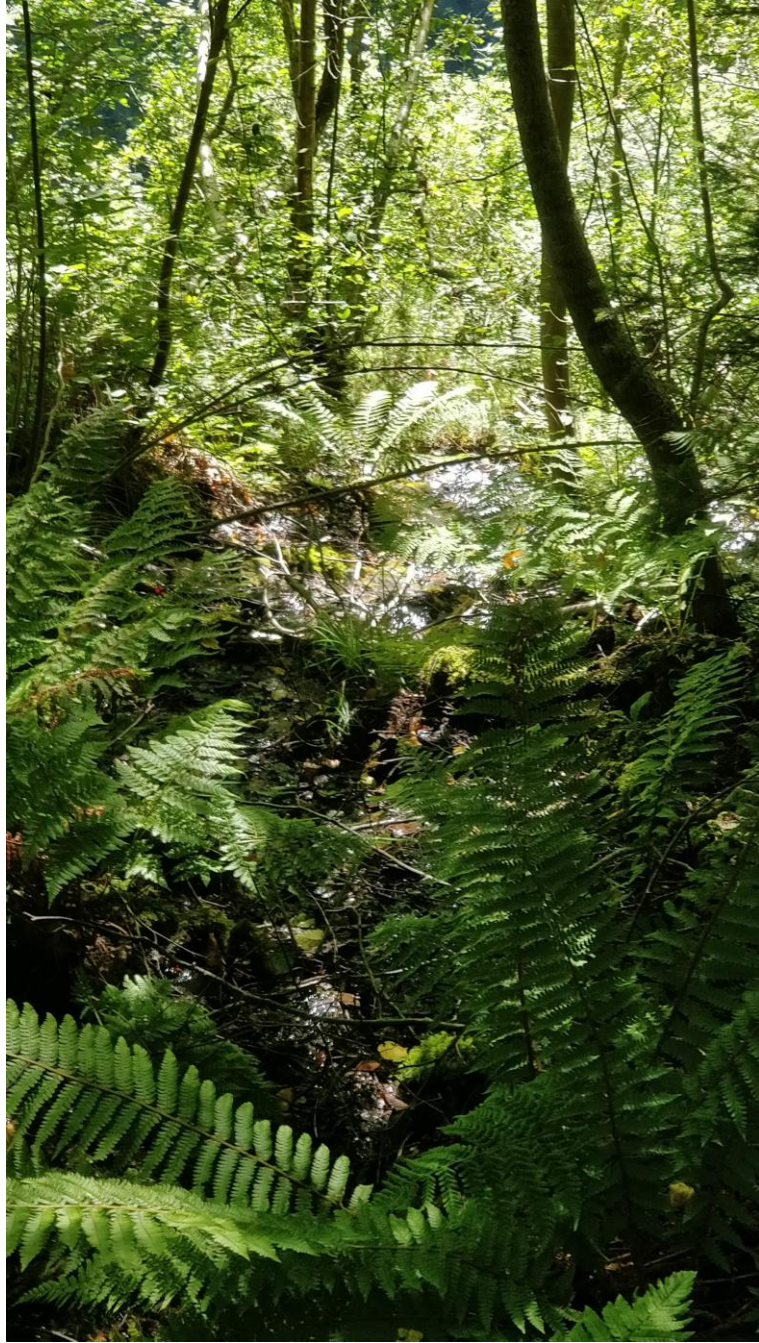
42,953, - 0,079



42,953, - 0,079



42,953, - 0,079



42,956, - 0,078



42,956, - 0,078



42,952, - 0,081



42,952, - 0,081



42,952, - 0,081



42,952, -0,081



